

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

bovins Question écrite n° 56782

## Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conditions de dépistage de l'encéphalopathie spongiforme bovine, en particulier dans le département du Nord. Le département du Nord ne possède pas à ce jour de laboratoire agréé pour effectuer les tests de dépistage et le matériel de prélèvement manque. Dans ces conditions, les animaux sont de plus en plus nombreux à être maintenus sur les exploitations. De plus, les tests moins exigeants et gratuits effectués en Belgique entraînent une distorsion de concurrence. Par ailleurs, la généralisation des tests permet de s'interroger sur la nécessité de maintenir le principe de l'abattage total du troupeau où se déclare un cas d'ESB et de la mise à l'équarrissage des animaux d'accident, parfois d'une grande valeur bouchère. Enfin, la gestion de l'ensemble du dispositif étant confiée aux abattoirs, les producteurs manquent d'information et ne sont pas non plus en mesure de contrôler l'orientation de leurs animaux ou le montant des frais d'abattage. C'est pourquoi il le remercie de bien vouloir lui fournir toutes les informations utiles sur ces différentes questions et de lui indiquer notamment les dispositions qu'il compte prendre pour remédier le plus rapidement possible à l'absence de laboratoire agréé dans le département du Nord.

## Données clés

Auteur: M. Marc Dolez

Circonscription: Nord (17e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 56782

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 janvier 2001, page 373